



**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES  
31 DECEMBRE 2013**

## 1. COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2013

### ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDE EN NORMES IFRS

#### Actif

Milliers d'euros	Notes	2013-12	2012-12	2011-12
<b>Actifs non courants</b>				
Immobilisations Incorporelles nettes	1a	1 878	1 966	1 953
Immobilisations corporelles nettes	1b	914	1 004	1 253
Instruments financiers	2	0	0	
Actifs financiers nets	3	167	167	215
Autres créances		0	0	
Impôts différés actifs	22	419	419	333
<b>Total actifs non courants</b>		<b>3 379</b>	<b>3 556</b>	<b>3 754</b>
<b>Actifs courants</b>				
Stocks et encours nets	4	152	133	198
Créances clients nettes	5	1 195	1 571	1 593
Actifs financiers nets courants	3	0	0	50
Autres créances	6	1 387	1 576	1 103
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	3 800	3 069	4 798
<b>Total actifs courants</b>		<b>6 535</b>	<b>6 349</b>	<b>7 742</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>9 913</b>	<b>9 905</b>	<b>11 496</b>
<b>Passif</b>				
<b>Capitaux propres</b>				
Capital social		760	904	992
Prime d'émission		1 609	4 390	6 466
Réserves consolidées		28	-230	644
Report à nouveau		347	0	-1 794
Résultat de la période		894	604	284
Actions d'autocontrôle		-876	-894	-187
<b>Total capitaux propres</b>		<b>2 761</b>	<b>4 775</b>	<b>6 405</b>
<b>Passifs non courants</b>				
Dettes financières non courantes	8	2 035	88	93
Avantages du personnel	9	24	9	32
Impôts différés passifs	22	0	0	
Autres passifs	13	0	0	
<b>Total passifs non courants</b>		<b>2 059</b>	<b>98</b>	<b>125</b>
<b>Passifs courants</b>				
Dettes financières courantes	8	3	3	3
Provisions	10	175	27	35
Fournisseurs	11	3 161	3 091	2 861
Dettes fiscales et sociales	12	1 221	1 188	1 316
Autres passifs	13	533	723	751
<b>Total passifs courants</b>		<b>5 093</b>	<b>5 033</b>	<b>4 966</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>9 913</b>	<b>9 905</b>	<b>11 496</b>

## ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL EN NORMES IFRS

Milliers d'euros	Notes	2013-12	2012-12	Variation	%	2011-12	Variation	%
<b>Chiffre d'affaires</b>	14	21 429	22 224	-794	-3,6	22 602	-378	-1,7
Coût des services et produits consommés	15	-11 060	-12 001	942	-7,8	-13 029	1 028	-7,9
Autres charges externes	16	-3 324	-3 587	263	-7,3	-3 486	-101	2,9
Impôts et taxes		-389	-347	-42	12,0	-369	22	-6,0
Charges de personnel	17	-4 512	-4 446	-66	1,5	-4 083	-363	8,9
Dotations aux amortissements nettes		-969	-821	-148	18,0	-1196	375	-31,4
Dotations aux provisions nettes	18	-278	-291	14	-4,8	-199	-92	46,4
Autres produits et charges	19	-90	-308	217	-70,6	-33	-275	832,4
<b>Résultat opérationnel</b>		808	422	385	91,2	207	215	104,0
Dont résultat opérationnel récurrent	20	1 035	860	175	20,3	626	234	37,4
				0			0	
Résultat financier net	21	16	40	-24	-59,6	25	15	58,3
Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence				0				
<b>Résultat des activités poursuivies avant impôts sur les résultats</b>		824	462	362	78	232	230	99
Impôt sur le résultat	22	70	142	-73	-51	52	90	174
				0				
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		894	604	289	48	284	320	113
<b>Résultat net après impôts des activités abandonnées</b>								
<b>Résultat net</b>		894	604	289	48	284	320	113
<b>Résultat net revenant</b>								
- aux actionnaires de la Société		894	604	289	48	284	320	113
- aux intérêts minoritaires				-	-		-	-
<b>Résultat net par action</b>								
- des activités poursuivies	23	0,38	0,21	-	-	0,09	-	-
- dilué des activités poursuivies	23	0,38	0,21	-	-	0,09	-	-
<b>Résultat net par action de l'ensemble consolidé</b>								
- de l'ensemble consolidé	23	0,38	0,21	-	-	0,09	-	-
- dilué de l'ensemble consolidé	23	0,38	0,21	-	-	0,09	-	-

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Milliers d'euros	Part du groupe					Capitaux - propres - part du groupe	Capitaux - propres - part des minoritaires	Total des capitaux propres
	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux			
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2013</b>								
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2010</b>	946	5 413	-268	-1 161	3	4 933		4 933
Changement des méthodes comptables								
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2010 corrigé</b>	946	5 413	-268	-1 161	3	4 933		4 933
Opérations sur capital	46	1 053				1 099		1 099
Opérations des titres auto-détenus			81	11	-3	89		89
Résultat net de l'exercice				284		284		284
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres								
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	992	6 466	-187	-866		6 405		6 405
Variation de périmètre								
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2011</b>	992	6 466	-187	-866		6 405		6 405
Changement des méthodes comptables								
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2011 corrigé</b>	992	6 466	-187	-866		6 405		6 405
Opérations sur capital	-88	-2 076	649			-1 515		-1 515
Opérations des titres auto-détenus			-1 355	636		-719		-719
Résultat net de l'exercice				604		604		604
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres								
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	904	4 390	-893	374		4 775		4 775
Variation de périmètre								
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2012</b>	904	4 390	-893	374		4 775		4 775
Changement des méthodes comptables								
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2012 corrigé</b>	904	4 390	-893	374		4 775		4 775
Opérations sur capital	-144	-2 781				-2 925		-2 925
Opérations des titres auto-détenus			17			17		17
Affectation des résultats		374		-374				
Résultat net de l'exercice				894		894		894
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres								
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	760	1 983	-876	894		2 761		2 761
Variation de périmètre								
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2013</b>	760	1 983	-876	894		2 761		2 761

## TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

Milliers d'euros		31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES</b>					
+ Résultat net revenant aux actionnaires de la société	A	894	604	284	-789
- Eléments non constitutifs de flux liés à l'activité :	B	1 107	563	1 078	2 951
- / + Dotations nettes aux amortissements sur Immobilisations		971	1469	1 144	1 275
- / + Plus et moins values de cession d'immobilisation		41	-92	18	21
- / + Dotations aux provisions des actifs courants			-802	-90	-62
- / + Dotations aux provisions des actifs non-courants					1 796
- / + Dotations aux provisions des passifs non-courants					
- / + Dotations aux provisions des passifs courants		95	53	6	19
- / + Autres variations *			-65		-98
<b>= Capacité d'autofinancement</b>	<b>A-B</b>	<b>2 001</b>	<b>1167</b>	<b>1 362</b>	<b>2 162</b>
+ Coût de l'endettement financier net					
+ / - Charge d'impôt (y compris impôts différés)					
+ / - Variation du B.F.R. lié à l'activité		527	-64	175	128
<b>= Total flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>	<b>C</b>	<b>2 528</b>	<b>1103</b>	<b>1 537</b>	<b>2 290</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>					
- Opérations de fusion			-452		
- Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-835	-969	-826	-1 851
+ Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles					
- Acquisitions d'immobilisations financières			69	-794	
+ Cessions d'immobilisations financières					17
+ / - Variation des prêts et avances consentis					
+ / - Variation de périmètre		17		155	-336
+ / - Variation des autres flux liés aux opérations d'investissement					
<b>= Total flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>D</b>	<b>-818</b>	<b>-1352</b>	<b>-1465</b>	<b>-2170</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>					
+ Augmentation ou (-) diminution du capital		-2 925	-1515	1 099	1 574
+ Augmentation d'emprunt		2 000			
- Remboursements d'emprunts (y compris location financement)		-53	34	-45	
- Intérêts financiers nets versés (y compris location financement)					
+ / - Variation des comptes courants (hors groupe)					-5
+ / - Variation des avances conditionnées				-2	
+ / - Variation des autres flux liés aux opérations de financement					
<b>= Total flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>E</b>	<b>-978</b>	<b>-1481</b>	<b>1 052</b>	<b>1 569</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE NETTE</b>					
Trésorerie à l'ouverture (D)	F	3 066	4 796	3 672	1 983
Trésorerie de clôture (E)	G	3 797	3 066	4 796	3 672
<b>Variation de trésorerie nette (A+B+C = D-E)</b>		<b>731</b>	<b>-1 730</b>	<b>1 124</b>	<b>1 689</b>

## 2. ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2013

### 2.1. INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE

KEYYO est une Société Anonyme de droit français à Conseil d'administration, régie par les dispositions du Code de commerce sur les sociétés commerciales.

Les actions sont admises aux négociations sur NYSE Alternext à Paris. Les négociations se déroulent en continu sous le code ISIN FR0000185621 et sous le nouveau code mnémonique ALKEY.

La société KEYYO est un des premiers opérateurs de téléphonie sur IP en France ayant fait le choix, en 2005, du protocole SIP. Elle maîtrise une architecture 100% IP développée par ses équipes de Recherche & Développement, à partir de technologies ouvertes.

Le groupe KEYYO s'adresse à diverses cibles :

- Les entreprises avec des offres IP centrex, de trunking SIP, de collecte 08AB et de téléphonie mobile.
- Les particuliers avec des offres de téléphonie en majorité à l'international
- Les opérateurs avec des offres fixes et mobiles en marque blanche.

En date du 23 Avril 2014, le Conseil d'Administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de KEYYO pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Ces états seront soumis à l'approbation des actionnaires de KEYYO lors de leur Assemblée générale annuelle, qui se tiendra le **XXXXXXXX** 2014.

### 2.2. PÉRIMÈTRE ET MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Le 26 octobre 2011, KEYYO a fait l'acquisition de 100 % du capital de la société A-Tribu Telecom, opérateur de réseau spécialisé dans la fourniture de solutions de téléphonie fixe et mobile auprès des TPE et PME. En 2012, la dénomination de cette filiale est devenue KEYYO PROXIMITE.

Le périmètre s'établi au 31 décembre 2013 comme suit :

Nom de la société	Forme Juridique	% d'intérêts	Méthode de consolidation
<b>KEYYO (société mère)</b> 92-98 Bd Victor Hugo 92115 Clichy	<b>SA</b>	<b>100 %</b>	<b>IG</b>
<b>KEYYO PROXIMITE</b> 31 rue Leroux 55000 LIGNY EN BARROIS	<b>SAS</b>	<b>100 %</b>	<b>IG</b>

Courant 2009, la société KEYYO a pris une participation de moins de 5% dans la société Normaction. KEYYO disposait d'un siège au conseil d'administration de Normaction.

Compte tenu de la mise en liquidation de la société Normaction au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2011, cette participation, non consolidée, a été intégralement provisionnée à la clôture de l'exercice 2010. Suite à la réception d'un certificat d'irrecouvrabilité en 2013, ces titres ont été intégralement passés en perte.

### **2.3. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

- Après accord de son conseil d'administration la société Keyyo a procédé à une offre publique de rachat d'actions en vue de réduire son capital le 10 juin 2013.

Cette offre portait sur 450 000 titres au prix unitaire de 6.50€. L'ensemble du plan a été pourvu et le capital réduit en conséquence. Au terme de cette opération le capital de la société Keyyo se compose de 2.375.000 Titres à 0.32€ par action soit 760.000€.

- Dans le cadre des deux plans d'attribution d'actions mis en place par les conseils d'administration des 11 février 2009 et 27 mai 2009, d'un montant total de 132.000 actions, il a été attribué définitivement 14 833 actions au profit de salariés sur l'exercice 2013.
- M. Eric Saiz, a démissionné de ses fonctions d'administrateur le 20 Novembre 2013. Le conseil d'administration du 25 février 2014 a coopté M. Silvere Baudouin à l'unanimité pour le remplacer.

## **2.4. BASE DE PRÉPARATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

### **2.4.1. Principe généraux - Référentiel comptable**

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'Euro et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche sauf indication contraire.

Les comptes consolidés du groupe KEYYO au 31 décembre 2013 ont été établis en conformité avec les principes de comptabilisation et d'évaluation des normes comptables internationales IFRS. Ces normes comptables internationales sont constituées des IFRS (International Financial Reporting Standards), des IAS (International Accounting Standards).

Les principes comptables appliqués pour les comptes consolidés au 31 décembre 2013 sont identiques à ceux utilisés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2012, à l'exception des nouvelles normes et amendements aux normes existantes, entrant en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et parues au Journal Officiel de l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes ont été appliqués.

Il s'agit des normes suivantes :

- Amendements à IAS 1 « Présentation des autres éléments du résultat global » applicables pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012. Cette norme a été adoptée par l'Union Européenne le 5 juin 2012 ;
- Amendement à la norme IAS 12 « Impôt sur les résultats – Impôt différés » applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Cette norme a été adoptée par l'Union Européenne le 29 décembre 2012 ;
- Amendement à IAS 19 « Régimes à prestations définies » applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Cette norme a été adoptée par l'Union Européenne le 5 juin 2012 ;
- Amendement à IFRS 1 « Hyperinflation grave et suppression des dates d'application fermes pour les premiers adoptants ». Cette norme a été adoptée par l'Union Européenne le 29 décembre 2012 ;
- Amendement à IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir – Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers ». Cet amendement a été adopté par l'Union Européenne le 29 décembre 2012 et doit être appliqué rétrospectivement pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;
- IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur ». Cette norme a été adoptée par l'Union Européenne le 29 décembre 2012 et doit être appliquée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Par ailleurs, le groupe KEYYO n'a pas appliqué de façon anticipée les dernières normes et interprétations publiées dont l'application ne sera obligatoire qu'au titre des exercices ouverts postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Il s'agit des normes et interprétations

- Amendement à IAS 27 « Etats financiers individuels » applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2013, selon IASB l'Union européenne a reporté sa date d'application au 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;
- Amendement à IAS 28 « Participation dans des entreprises associées et coentreprises ». IAS 28 a été modifié pour être conforme aux modifications apportées suite à la publication d'IFRS 10 « Etats financiers consolidés » ; IFRS 11 « Accords conjoints » et IFRS 12 « Informations à fournir sur les participations dans les autres entités ». La date d'entrée en vigueur est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2013, selon IASB, l'Union européenne a reporté sa date d'application au 1<sup>er</sup> janvier 2014.
- Amendement à IAS 32 « Instruments financiers – présentation : compensation d'actifs financiers et de passifs financiers » : clarifie la signification de « doit posséder un droit juridique exécutoire de compensation des montants comptabilisés » et que certains système de compensation globaux peuvent être considérés équivalents à un règlement sur la base du montant net. Cet amendement a été adopté par l'Union Européenne le 29 décembre 2012 et doit être appliqué rétrospectivement pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;
- IFRS 10 « Etats financiers consolidés » : la date d'entrée en vigueur obligatoire d'IFRS 10 est fixée par l'IASB au 1<sup>er</sup> janvier 2013, selon l'IASB, l'Union européenne a reporté sa date d'application au 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;
- IFRS 11 « Partenariats » annule et remplace IAS 31 « Participation dans les coentreprises » et SIC – 13 « Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaire par des co-entrepreneurs », la date

- d'entrée en vigueur est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2013, selon l'IASB, l'Union européenne a reporté sa date d'application au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Cette nouvelle norme ne devrait pas avoir d'impact sur le Groupe ;
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ». L'objectif d'IFRS 12 est d'exiger une information qui puisse permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la base du contrôle, toute restriction sur les actifs consolidés et les passifs, les expositions aux risques résultant des participations dans des entités structurées non consolidées et la participation des intérêts minoritaires dans les activités des entités consolidées. IFRS 12 est applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013, selon l'IASB l'Union européenne a reporté sa date d'application au 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;
  - Amendement à IAS 36 « Dépréciation d'actifs – Information sur la valeur non recouvrable des actifs non financiers ». Ces amendements ont été adoptés par l'Union européenne le 19 décembre 2013 et sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;
  - Amendements d'IAS 39 et IFRS 9 : novation des dérivés et maintien de la comptabilité de couverture. Ces amendements ont été adoptés par l'Union européenne le 19 décembre 2013 et sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;
  - IFRIC 21 « Taxes prélevées par une autorité publique » applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Le Groupe n'a appliqué aucune norme ou interprétation par anticipation.

#### **2.4.2. Principes de présentation**

Conformément à la norme IAS 1 révisée, le groupe a présenté un bilan (« tableau de la situation financière ») et un compte de résultat (« Etat du résultat global ») à l'ouverture de l'exercice comparatif.

#### **2.4.3. Estimations**

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses déterminées par la Direction pour le calcul de la valeur des actifs, passifs, charges et produits de l'exercice. Le Groupe révisé ses estimations régulièrement, il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent sensiblement de ces estimations. Les estimations significatives réalisées par KEYYO pour l'établissement des états financiers portent principalement sur :

- les évaluations retenues pour les tests des pertes de valeur notamment de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles
- l'évaluation des provisions
- l'évaluation des engagements de retraite et assimilés
- la valorisation des options issues des plans de stock options

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, KEYYO révisé ses estimations sur la base des informations régulièrement mises à jour.

### **2.5. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**

#### **Immobilisations incorporelles (IAS 38)**

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées selon la méthode du coût amorti diminué d'éventuelles pertes de valeur.

#### Frais de recherche

Les frais de recherche sont passés en charges de l'exercice. Les frais de développement qui répondent à tous les critères d'activation édictés par la norme IAS 38 « immobilisations incorporelles » sont enregistrés en immobilisations incorporelles, à savoir :

- intention du Groupe ainsi que sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- l'actif incorporel générera des avantages économiques futurs ;

- le coût de cet actif incorporel peut être évalué de façon fiable.

L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé selon le mode linéaire sur la base des durées d'utilité reconnues :

Nature des biens immobilisés	Durée
Frais de recherche et de développement	3 ans
Concessions, brevets, licences, logiciels	1 à 15 ans

Les durées d'amortissement sont revues annuellement lors de chaque clôture comptable. Tout changement de durée est traité comme un changement d'estimation appliqué de manière prospective conformément à la norme IAS 8 « résultat net de l'exercice, erreurs fondamentales et changements de méthodes comptables » et donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation complémentaire.

### Regroupement d'entreprises (IFRS3 révisée)

Les regroupements d'entreprises, dans les cas où le Groupe obtient le contrôle d'une ou plusieurs autres activités, sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Le coût de l'acquisition est évalué à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition, y compris pour la part des minoritaires.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise est comptabilisé comme goodwill. Si le coût d'acquisition est inférieur à la part du Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise évalués à leur juste valeur, cette différence est comptabilisée directement dans le résultat de l'exercice.

Dans le cas où la comptabilisation d'un regroupement d'entreprises n'a pu être achevée avant la fin de la période pendant laquelle le regroupement d'entreprises est effectué, cette comptabilisation doit être achevée dans un délai de douze mois commençant à la date d'acquisition.

#### Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale / entreprise associée à la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition lié à l'acquisition de filiales est inclus dans les « immobilisations incorporelles ». L'écart d'acquisition comptabilisé est soumis à un test annuel de dépréciation et est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur.

Les pertes de valeur sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Charge financière nette ».

### Immobilisations corporelles (IAS 16)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition ou d'entrée dans le Groupe sous déduction des amortissements cumulés et d'éventuelles pertes de valeur. En application d'IAS 16, le coût de l'immobilisation comprend tous les frais accessoires d'achats.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon le mode linéaire sur la base des durées d'utilité reconnues :

Nature des biens immobilisés	Durée
Matériel et outillage	1 à 5 ans
Installations et agencements divers	5 à 10 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau, Informatique, Callbox	2 à 5 ans
Mobilier	5 ans

Les durées d'amortissement sont revues annuellement lors de chaque clôture comptable. Tout changement de durée est traité comme un changement d'estimation appliqué de manière prospective conformément à la norme IAS 8 et donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation complémentaire.

### **Les contrats de location (IAS 17)**

En application d'IAS 17, les immobilisations corporelles financées au moyen de contrat de location-financement sont présentées à l'actif pour leur valeur de marché. La dette correspondante est inscrite en dettes financières.

Tous les contrats qui au regard de cette norme ne transfèrent pas la majorité des risques, les avantages au preneur ou la propriété des éléments loués, sont considérés comme des contrats de location simple. Les redevances versées au cours de l'exercice restent comptabilisées en charges.

Il n'y a pas au sein du Groupe de contrat de location « caché » tel que défini par IFRIC 4.

Les autres contrats sont comptabilisés comme des acquisitions de pleine propriété à crédit et font l'objet d'un amortissement sur leur durée d'utilisation, conformément aux méthodes décrites dans la note relative aux immobilisations corporelles.

### **Valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles (IAS 36)**

Le Groupe s'assure que la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles n'est pas inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'utilité.

Conformément à IAS 36 « dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou indices laissent penser à un risque de perte de valeur, le Groupe pratique en complément des amortissements un test de dépréciation complémentaire basé sur la valeur de marché ou le cas échéant sur la valeur d'utilité de l'immobilisation incorporelle concernée.

### **Actifs financiers (IAS 39)**

Les actifs financiers non courants comprennent essentiellement les dépôts de garanties versés aux propriétaires biens mobiliers et immobiliers loués, et les garanties versées aux clients. Conformément à l'IAS 39 « instruments financiers : comptabilisation et évaluation », les actifs financiers sont évalués à leur valeur de marché. Lorsque l'évaluation à la juste valeur conduit à reconnaître une moins-value latente dans les capitaux propres, cette moins-value passe en résultat si la perte de valeur est durable. Les actifs financiers courants comprennent essentiellement les comptes à terme qui ne sont pas disponibles à moins de 3 mois.

### **Stocks et en-cours (IAS 2)**

Les stocks de marchandises sont évalués au plus bas du coût d'acquisition déterminé selon la méthode FIFO et de leur valeur nette de réalisation.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée en fonction de la valeur de réalisation des éléments stockés. La rotation du stock est rapide, le risque de perte de valeur est ainsi faible.

### **Créances et autres actifs courants**

Les créances clients et autres actifs courants (créances sociales et fiscales, charges constatées d'avance, produit à recevoir) sont comptabilisées initialement pour leur montant brut correspondant à leur juste valeur, puis ultérieurement à leur coût amorti, déduction faite des provisions pour dépréciation.

La dépréciation des créances et des autres actifs courants est basée sur une analyse individuelle des risques de non recouvrement.

## Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie comprend :

- les instruments et placements financiers, très liquides et présentant un risque de variation de valeur très limité. Ils sont évalués à la juste valeur, par contrepartie du résultat ;
- les comptes bancaires créditeurs (les découverts bancaires figurent au passif du bilan) ;
- les comptes de caisse.

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées au cours de clôture.

### Actions propres (IAS 32)

Selon l'IAS 32 « instruments financiers » : Si une entité rachète ses propres instruments de capitaux propres, ceux-ci doivent être déduits des capitaux propres. Aucun profit ou perte ne doit être comptabilisé dans le résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres de l'entité.

De telles actions propres peuvent être acquises et détenues par l'entité ou par d'autres membres du groupe consolidé. La contrepartie versée ou reçue doit être comptabilisée directement en capitaux propres par application de l'IAS 32.

Au 31 décembre 2013, la société détenait un total de 162 472 titres d'autocontrôle dont 7 184 titres relatifs au contrat de liquidité ouvert au cours de l'exercice 2008.

### Dettes financières

Les emprunts sont évalués initialement à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction directement attribuables à l'émission de l'emprunt, puis à leur coût amorti. Les intérêts sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La part à moins d'un an est présentée en dette courante conformément à l'IAS 1.

### Avantages au personnel (IAS 19)

La provision constituée au titre des avantages au personnel concernent exclusivement les indemnités de départ à la retraite qui sont légalement dues aux salariés en France.

Le calcul se fait conformément à la norme IAS 19, selon la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de services en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de services ultérieurs.

Le montant des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés est évalué sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ à la retraite, de mortalité, puis ramenés à sa valeur actuelle sur la base des taux d'intérêts des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

La charge de l'exercice correspondant à la variation du coût des services rendus est constatée en charge de personnel, le coût de l'actualisation est comptabilisé en charge financière.

Les principales hypothèses retenues dans le calcul des engagements de retraite sont les suivants :

- taux d'actualisation : 3.17%
- taux de revalorisation des salaires : 2.5 %
- taux de turnover : 21.35%
- Age de départ à la retraite : 62 ans

L'allongement de la durée du travail n'a pas un impact significatif sur le montant de la provision.

De plus, les gains et pertes actuariels, découlant d'ajustements liés à l'expérience et de la modification des hypothèses actuarielles, sont comptabilisés en résultat de l'exercice.

#### **Autres avantages accordés aux salariés**

Les dépenses engagées au titre du DIF « droit individuel de formation » constituent une charge de la période et ne donnent donc lieu à aucun provisionnement mais mention est faite dans l'annexe du volume d'heures à la clôture de l'exercice de la part ouverte des droits avec indication du volume d'heures n'ayant pas fait l'objet de demandes des salariés.

L'autre avantage à long terme pouvant être accordé par le Groupe KEYYO concerne les médailles du travail. Cet avantage n'a pas été estimé du fait de l'âge moyen du personnel salarié.

#### **Provisions (IAS 37)**

Conformément à la norme IAS 37 - Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, le Groupe comptabilise une provision lorsque, à la date de clôture de l'exercice, il a une obligation (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable que le règlement se traduise pour le Groupe par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, et lorsque le montant de la perte ou du passif peut être évalué avec fiabilité.

Au cas où cette perte ou ce passif n'est ni probable, ni évaluable avec fiabilité, mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans ses engagements.

Les provisions sont notamment destinées à couvrir les coûts probables que les procès ou litiges en cours, dont le fait générateur existait à la date de clôture, pourraient occasionner.

#### **Impôts différés (IAS 12)**

Les impôts différés résultent des différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs du bilan. Conformément à l'IAS 12 « impôts sur le résultat », ils sont comptabilisés selon la méthode du report variable, sur la base des taux d'imposition futurs adoptés en fin d'exercice. Le taux actuellement utilisé est le taux de droit commun de 33,33 %.

Les actifs d'impôts différés sur déficits fiscaux reportables et différences temporelles ne sont inscrits à l'actif que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporelles.

A la clôture de l'exercice, le Groupe KEYYO a activé un impôt différé de 419 K€ valorisé à partir des données prévisionnels 2013.

Au 31 décembre 2013, le Groupe KEYYO bénéficie d'un déficit reportable de 11 678 K€ (11 287 K€ afférent à KEYYO et 391 K€ à KEYYO PROXIMITE).

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à la clôture de chaque exercice et le cas, échéant, réévaluée ou réduite pour tenir compte des perspectives de bénéfice imposable permettant l'utilisation des actifs d'impôts différés.

#### **Crédit d'impôt recherche (IAS 20)**

Le crédit d'impôt recherche est une incitation fiscale assimilable à une subvention. Il rentre donc dans le champ d'application de la norme IAS 20.

Selon cette norme, il convient de procéder à une allocation du crédit d'impôt recherche selon que les dépenses de recherche sont comptabilisées à l'actif (Inscription en immobilisations incorporelles selon IAS 38) ou comptabilisées en résultat.

KEYYO immobilise ses frais de recherche et développement selon la norme IAS 38.

Par ailleurs, elle ne doit pas d'impôt sur les sociétés grâce au report important des déficits antérieurs.

Le crédit d'impôt doit donc être différé dans le temps sur la durée d'amortissement des frais de recherche et développement qui ont généré ce crédit d'impôt.

Le crédit d'impôt de l'année 2013 s'élève à 67 K€. Le remboursement va être demandé au cours de l'année 2014. Ce crédit sera constaté en produit sur la durée d'amortissement des frais de recherche et développement y afférents sur 3 ans.

### **Crédit d'impôt innovation (IAS 20)**

Le crédit impôt innovation est un dispositif fiscal complémentaire au crédit impôt recherche, crée en 2013. Il est assimilable à une subvention sur le développement de produits novateurs, et il entre à ce titre dans le champ d'application de la norme IAS 20.

Les frais engagés au titre du développement de produits ne sont pas immobilisés en 2013. De fait le crédit impôt innovation correspondant, qui s'élève à 80K€, a été intégralement pris en produit sur l'exercice.

### **Résultat par action (IAS 33)**

Le Groupe KEYYO présente un résultat net par action.

Le résultat net par action est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

### **Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires est reconnu et présenté conformément à la norme IAS 18 « produits des activités ordinaires » :

- les revenus liés aux consommations de temps de connexion sont constatés en produit au titre de la période où elles ont eu lieu ;
- les revenus liés aux abonnements et forfaits sont pris en compte au cours de la période à laquelle ils se rapportent ;
- la vente d'équipement est comptabilisée en chiffre d'affaires lorsque l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés à l'acheteur ;
- les revenus liés aux minutes téléphoniques prépayées sont pris en compte au fur et à mesure de la consommation réelle de ces minutes consommées par les clients. Des retraitements sont réalisés pour prendre en compte le chiffre d'affaires au fur et à mesure de l'utilisation de ces minutes (générant des coûts de trafic correspondant) ;
- les revenus des services à revenus et à coûts partagés (numéros à tarification spéciale) sont présentés nets de reversements aux prestataires de ces services lorsque ce dernier a la responsabilité du service et détermine la tarification de l'abonné.

### **Dépenses publicitaires engagées pour le compte de tiers**

Les frais de publicité, de promotion, de communication et de développement des marques sont intégralement comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les dépenses publicitaires engagées au bénéfice de fournisseurs de minutes dans le cadre d'opérations de coopérations publicitaires permettent au Groupe KEYYO de bénéficier d'un prix d'acquisition de minutes inférieur. En normes IFRS, ces dépenses publicitaires sont reclassées dans le poste « coût des services et produits consommés ».

### **Coûts des services et produits consommés**

Les coûts des services consommés comprennent le coût d'achat des minutes vendues, le coût d'achat des matériels vendus, ainsi que le coût des réseaux de distributions indirects et des frais de réseaux & d'hébergement.

## **2.5. INFORMATIONS SECTORIELLES**

### **Secteur s'activité**

L'analyse du Groupe KEYYO est organisée autour de quatre pôles d'activité, gérés distinctement :

- KEYYO Business ;
- KEYYO Proximité ;
- KEYYO Call shop ;
- KEYYO Particuliers ;

Cette information sectorielle provient des tableaux de bord et indicateurs examinés régulièrement par la direction pour évaluer la performance du Groupe.

Le secteur d'activité « KEYYO Business » consiste en une offre destinée aux PME et TPE leur permettant de se passer du central téléphonique classique pour un service IP Centrex complet. Il adresse également les grands comptes via une gestion premium et des opérateurs dédiés ainsi que des offres en marque blanche. Il y a également un pôle télésurveillance et un autre pour les numéros spéciaux entreprises.

Keyyo Proximité, notre filiale, adresse le même type de clientèle via son propre réseau de distribution local. Il s'agit donc d'un axe commercial complémentaire à Keyyo Business.

Le secteur d'activité « KEYYO Call Shop » consiste en la fourniture aux téléboutiques présentes en France et à l'étranger de solutions de téléphonie sur IP. KEYYO dispose du plus important réseau de téléboutiques IP en France.

Enfin le secteur d'activité particuliers consiste en la fourniture de solutions de téléphonie IP et Mobile aux ménages.

### **Secteurs géographiques**

Le deuxième niveau d'analyse défini par le Groupe est le secteur géographique. Un secteur géographique est engagé dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents de ceux relatifs aux autres secteurs géographiques.

Le Groupe KEYYO est organisé autour de deux secteurs géographiques :

- Europe ;
- Afrique.

### **Résultat sectoriel :**

Le résultat sectoriel n'est pas présenté dans les notes au bilan présentées dans l'annexe aux comptes consolidés, le coût engendré pour établir cette information étant disproportionné par rapport à l'objectif de cette information.

A la date d'arrêt des comptes, le Groupe estime que l'application de la norme IFRS 8 n'a pas d'impact sur la dépréciation d'actifs.

## 2.6. NOTES SUR LE BILAN ACTIF ET PASSIF

### Note 1a : Immobilisations incorporelles

Milliers d'euros		Fonds de commerce, Clientèle	Marques, logiciels et brevets	Frais de R&D	Autres immob. Incorp.	Total
<b>VALEURS BRUTES</b>						
	31-déc-11	1 985	472	1 732		4 189
Acquisitions			254	371		625
Changement de périmètre						
Cessions		-657				-657
	31-déc-12	1 328	726	2 103		4 157
Acquisitions		110	5	384		499
Changement de périmètre						
Cessions			-335	-188		-522
	31-déc-13	1 438	397	2 299		4 134
<b>AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>						
	31-déc-11	736	405	1 095		2 236
Dotations		74	51	316		441
Changement de périmètre						
Cessions		-486				-486
	31-déc-12	324	456	1 411		2 191
Dotations		149	102	336		587
Changement de périmètre						
Cessions			-335	-188		-522
	31-déc-13	473	223	1 560		2 255
<b>VALEURS NETTES</b>						
	31-déc-11	1 249	67	637		1 953
	31-déc-12	1 004	270	692		1 966
	31-déc-13	965	174	739		1 878

#### Fonds de commercial et Clientèle

Les fonds commerciaux acquis en 2013 correspondent à une réintégration de fonds de commerce cédé en 2012 suite à l'insolvabilité de l'acquéreur ainsi qu'à un complément de prix de 10K€ versé pour Keyyo proximité et intégré à la valeur du fonds commercial correspondant.

Au 15 décembre 2010, lors de la transmission universelle de patrimoine de la société BLADIPHONE, la clientèle de BLADIPHONE a été réévaluée à 823 K€ en application de la norme IFRS 3 révisée. Une provision de 426 K€ avait été passée pour constater la juste valeur déterminée sur la base d'un multiple de marge brute. Au 31 décembre 2012 une provision complémentaire de 324 K€ était comptabilisée. A la clôture des comptes 2013, une dépréciation complémentaire de 74 K€ a été constatée. Cet actif est donc intégralement déprécié.

En Octobre 2011, la société KEYYO a acquis l'intégralité de la participation de la société A-TRIBU TELECOM, devenu KEYYO PROXIMITE. Cette acquisition a généré un écart d'acquisition d'un montant de 704 K€. Un complément de prix de 135 K€ a été comptabilisé à la clôture 2011, calculé sur la progression du chiffre d'affaires. Il a été versé en juillet 2012. Un nouveau complément de 10K€ a été versé en 2013 suite à la réévaluation d'un actif provisionné.

#### Frais de recherche et développement

Depuis 2004, KEYYO immobilise les frais de recherche et développement engagés pour les projets de développement mis en œuvre.

En 2013, les frais de recherche et développement ont été activés pour un montant total de 384 k€.

Le montant des frais de développement activés par projet se présente comme suit :

en K€	2013	2012	2011
Archi SIP (IP CENTREX)	39	28	61
IP CASH		1	
Keyyo,		7	16
Extranet	74	88	75
Déploiement plateforme technique		15	12
Provisionnement		24	16
Billing	86	6	3
Kiss		1	5
Panier Universel	93	70	5
Poste Standardiste	3	34	67
Keyyo Suite	89	97	66
<b>Total</b>	<b>384</b>	<b>371</b>	<b>326</b>

**Note 1b : Immobilisations corporelles**

Milliers d'euros		Terrain & Construction	Matériels et outillages industriels	Installations et Matériels	Autres	Total
<b>VALEURS BRUTES</b>						
	31-déc-11	75	1 248	1 822	64	3 209
Acquisitions			78	158	16	252
Changement de périmètre						
Cessions				-21		-21
	31-déc-12	75	1 326	1 959	80	3 440
Acquisitions			73	256		329
Changement de périmètre						
Cessions		-75	-142	-1 056		-1 273
	31-déc-13		1 257	1 158	80	2 495
<b>AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>						
	31-déc-11	2	669	1 248	37	1 956
Dotations			190	252	12	454
Changement de périmètre		46				46
Cessions				-21		-21
	31-déc-12	48	859	1 479	49	2 435
Dotations			157	228		385
Changement de périmètre						
Cessions		-48	-141	-1 051		-1 239
	31-déc-13		875	657	49	1 580
<b>VALEURS NETTES</b>						
	31-déc-11	73	579	574	27	1 253
	31-déc-12	28	467	480	31	1 004
	31-déc-13		383	502	31	914

### Note 3 : Actifs financiers

#### Note 3 : Actifs financiers

Milliers d'euros	2013-12	2012-12	2011-12
Part non courante - dépôts et cautionnements	167	167	215
Part non courante - Titres de participations	0	0	0
Part non courante - créances nettes rattachées à des participations	0	0	0
Part courante - dépôts et cautionnements	0	0	0
Part courante - Comptes à termes	0	0	50
Part courante - autres créances immobilisées	0	0	0
Part courante - créances nettes rattachées à des participations	0	0	0
<b>Total actifs financiers</b>	<b>167</b>	<b>167</b>	<b>265</b>
Part non courante	167	167	215
Part courante	0	0	50

Les dépôts et cautionnements concernent principalement les dépôts versés lors de la souscription de lignes auprès des opérateurs de téléphonie.

### Note 4 : Stocks et en-cours

Milliers d'euros	2013-12	2012-12	2011-12
Stock de matériel Callbox	7	25	45
Stock de matériel Téléphonie Fixe	137	92	100
Stock de matériel Téléphonie Mobile	8	16	53
Stock divers			
<b>Total Stock et en-cours</b>	<b>152</b>	<b>133</b>	<b>198</b>

Les stocks concernent principalement du matériel de téléphonie fixe et mobile.

### Note 5 : Créances Clients et comptes rattachés

Milliers d'euros	2013-12	2012-12	2011-12
Créances clients bruts	895	1 203	1 519
Provision pour dépréciation	-283	-354	-621
Créances clients nets	612	849	898
Clients – factures à établir	617	791	717
Clients - avoirs à établir	-34	-70	-22
<b>Total</b>	<b>1 195</b>	<b>1 571</b>	<b>1 593</b>

Le poste client a connu une nette baisse suite à la disparition du marché Afrique où nos délais de règlement étaient les plus longs et à une gestion plus rigoureuse de nos encours. Le montant des provisions pour dépréciation continue de baisser en conséquence

### Note 6 : Actifs courants

Milliers d'euros	2013-12	2012-12	2011-12
Acomptes et Avances	86	155	-
Fournisseurs- Avoirs à recevoir	301	332	94
Créances sociales	36	32	32
Créances fiscales	628	511	600
Autres créances diverses	0	117	31
Charges constatées d'avance	337	430	346
<b>Total</b>	<b>1 387</b>	<b>1 576</b>	<b>1 103</b>

#### Note 7 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

Milliers d'euros	2013-12	2012-12	2011-12
Compte à terme	2 552	2 032	3 459
Trésorerie et équivalent trésorerie	1 246	501	588
Valeurs Mobilières de placements	2	537	751
<b>Total</b>	<b>3 800</b>	<b>3 069</b>	<b>4 798</b>

Les comptes à terme sont d'une durée de 1, 3, 6 et 36 mois. Pour les comptes à terme supérieurs à 3 mois, ils sont exerçable à tout moment sans pénalités conformément au contrat initial. En cas de sortie, il n'y a aucune pénalité due. La rémunération, en cas de sortie anticipée, serait identique à celle obtenu d'un placement sur 3 mois maximum.

#### Note 8 : Dettes financières

Milliers d'euros	2013-12	2012-12	2011-12
Dépôts et cautions reçus	35	23	22
Crédit à moyen terme	2 000	66	71
Découverts bancaires	3	3	3
Location financement	-	-	-
<b>Dettes financières totales</b>	<b>2 039</b>	<b>92</b>	<b>96</b>
Part à moins d'un an	3	69	3
Part à plus d'un an	2 035	23	22
- dont entre 1 et 5 ans	2 035	23	22
- dont à plus de 5 ans			

Le crédit à moyen terme de 2.000K€ correspond au tirage de deux lignes de crédits de 1.000K€ engagés auprès du Crédit du Nord et du LCL. Keyyo dispose d'un droit de tirage de 2.000K€ auprès de ces deux établissements, soit 4.000K€ en tout. Ce droit à tirage a été ouvert en septembre 2012 pour une durée de 6 ans. Le remboursement est trimestriel sur 4 ans et débute au dernier trimestre 2014.

#### Note 9 : Avantages au personnel

Milliers d'euros	2013-12	2012-12	2011-12
Valeur des engagements	24	9	32
<i>Coût des services</i>			
Coût de l'actualisation			
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>9</b>	<b>32</b>

L'avantage au personnel est constitué de la provision d'indemnité pour départ à la retraite. Etant donné la moyenne d'âge peu élevée de l'effectif de la société et de l'absence d'ancienneté des salariés, le montant de la provision pour départ à la retraite est peu élevé et n'a pas d'impact significatif sur les comptes consolidés.

**Note 10 : Provisions – Part courante**

<b>Milliers d'euros</b>	<b>2013-12</b>	<b>2012-12</b>	<b>2011-12</b>
Provision pour impôt	152	2	
Litiges sociaux	15	15	15
Litiges commerciaux	8	10	20
Autres litiges	-	-	
<i>Nouvelles provisions</i>	152		
<i>Provisions utilisées</i>	4		1
<i>Provisions reprises sans être utilisées</i>			
<b>Total Provisions</b>	<b>175</b>	<b>27</b>	<b>35</b>

Suite à l'apparition d'un litige prud'homal courant 2010, une provision de 15 K€ a été comptabilisée et reste ouverte à ce jour.

La provision pour amendes et pénalités de 2K€ a été utilisée de même qu'une provision pour litige commercial de 2K€. Ces deux dossiers avaient été provisionnés en 2012.

Courant 2013, l'administration a remis en cause l'éligibilité de certains de nos projets faisant l'objet d'une demande de CIR. Cela a impacté directement les demandes de remboursement attendues au titre de 2011 et 2012. Ce dossier fait l'objet d'un recours devant le tribunal administratif mais par précaution les sommes sont provisionnées à 100%.

**Note 11 : Dettes fournisseurs**

<b>Milliers d'euros</b>	<b>2013-12</b>	<b>2012-12</b>	<b>2011-12</b>
Fournisseurs d'exploitation	1 697	1 473	1 282
Fournisseurs d'immobilisation	-	-	
Fournisseurs – factures non parvenues	1 464	1 618	1 579
<b>Total fournisseurs</b>	<b>3 161</b>	<b>3 091</b>	<b>2 861</b>

**Note 12 : Dettes fiscales et sociales**

<b>Milliers d'euros</b>	<b>2013-12</b>	<b>2012-12</b>	<b>2011-12</b>
Dettes sociales	747	735	653
Dettes fiscales	474	453	663
<b>Total dettes fiscales et sociales</b>	<b>1 221</b>	<b>1 188</b>	<b>1 316</b>

**Note 13 : Autres passifs à court terme**

<b>Milliers d'euros</b>	<b>2013-12</b>	<b>2012-12</b>	<b>2011-12</b>
Comptes courants d'associés	-	-	
Dettes sur acquisition immo.financière	-	-	135
Créditeurs divers	37	43	29
Avances conditionnées	-	-	
Clients créditeurs	63	160	60
Produits constatés d'avance	433	521	527
<b>Total autres passifs</b>	<b>533</b>	<b>723</b>	<b>751</b>

Les produits constatés d'avance comprennent la partie du crédit d'impôt recherche différé pour 24 K€ en 2011, 3K€ en 2012 et 67 K€ en 2013.

## 2.7. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

### Note 14 : Chiffre d'affaires

Milliers d'euros	2013-12	2012-12	2011-12
Ventes Keyyo Business	14 336	13 683	12 275
Ventes Keyyo Proximité	919	758	548
Ventes Call shop	5 740	7 220	8 782
Ventes Particuliers	434	563	997
<b>Total</b>	<b>21 429</b>	<b>22 224</b>	<b>22 602</b>
<i>Ventes B to B</i>	<i>71,2%</i>	<i>65,0%</i>	<i>56,7%</i>
<i>Ventes B to C</i>	<i>28,8%</i>	<i>35,0%</i>	<i>43,3%</i>

La présentation du chiffre d'affaires a été revue en 2013 afin de simplifier la lecture de l'activité, les historiques ont été réalloués en conséquence.

Le Chiffre d'affaire B to B continue de progresser rapidement mais n'a pas pu compenser la perte de notre principal client en Afrique en B to C Call shop. Le B to B représente plus de 71% de l'activité désormais.

### Note 15 : Coûts des services et produits consommés

Milliers d'euros	2013-12	2012-12	2011-12
Coût d'achat des minutes vendues	7 986	8 815	9 741
Coût d'achat des matériels vendus	502	557	404
Coût des réseaux de distribution indirects	2 125	2 187	2 420
Frais de réseaux et d'hébergement	447	443	464
<b>Total des coûts des services et produits consommés</b>	<b>11 060</b>	<b>12 001</b>	<b>13 029</b>

### Note 16 : Autres charges externes

Les autres charges externes comprennent essentiellement :

Milliers d'euros	2013-12	2012-12	2011-12
Dépenses marketing	- 575	- 614	- 462
Sous-traitance	- 61	- 129	- 108
Locations	- 391	- 379	- 330
Entretien et maintenance	- 127	- 99	- 113
Assurances	- 66	- 112	- 111
Personnel détaché	- 1 244	- 1 339	- 1 311
Honoraires	- 391	- 313	- 352
Frais de déplacement	- 154	- 175	- 220
Frais postaux et de télécommunication	- 59	- 110	- 149
Autres postes divers	- 257	- 319	- 330
<b>Total des principaux postes</b>	<b>-3 324</b>	<b>-3 587</b>	<b>-3 486</b>

En 2013, la baisse du poste assurance est lié à une renégociation de certains de nos contrats clés. La baisse des dépenses de personnel détaché correspond à l'intégration dans nos effectifs d'un de nos prestataires.

### Note 17 : Charges de personnel

Milliers d'euros	2013-12	2012-12	2011-12
Charges de personnel	- 4 895	- 4 817	- 4 409
Charges de personnel immobilisées	384	371	326
<b>Total variations de provisions</b>	<b>-4 512</b>	<b>-4 446</b>	<b>-4 083</b>

L'activation des coûts internes des salariés concernés par les projets de recherche et développement, diminue le coût global des charges de personnel.

#### Note 18 : Dotations aux provisions nettes

Milliers d'euros	2013-12	2012-12	2011-12
Provisions Nettes & Pertes sur poste Client	- 263	- 280	- 192
Variation des provisions sur litiges commerciaux & IDR	- 15	- 12	- 7
<b>Total variations de provisions</b>	<b>-278</b>	<b>-291</b>	<b>-199</b>

Les pertes sur postes clients sont en léger recul en 2013 à 263K€. La variation de 15K€ correspond à la hausse de provisions pour IDR.

#### Note 19 : Autres produits et charges

Milliers d'euros	2013-12	2012-12	2011-12
Perte sur cession d'immobilisations & provisions / dépré actif	6	- 145	
Indemnité commerciale récurrente	-	-	
Indemnité commerciale non récurrente	-	-	
Indemnité sociale non récurrente	35	- 118	
Redevances	- 99	- 98	- 85
Réévaluation Bladiphone (IFRS 3)	-	-	
Indemnités non récurrentes	- 15	- 19	
Divers produits et charges	- 18	73	52
<b>Total autres produits et charges</b>	<b>-90</b>	<b>-308</b>	<b>-33</b>

Les autres produits et charges correspondent à :

- Reprise exceptionnelle 6K€
- Redevances sur licences et brevets (99K€),
- Avantages en natures 35 K€,
- Indemnités litige commercial (15 K€),
- Autres Charges et produits (18 K€).

#### Note 20 : Résultat opérationnel récurrent

Milliers d'euros	2013-12	2012-12	2011-12
<b>Résultat Opérationnel</b>	<b>808</b>	<b>422</b>	<b>207</b>
Perte sur cessions & reprise sur provision d'actif cédés	6	37	
Indemnités sociales non récurrentes	35	159	107
Frais sur titres engagés	128	27	37
Dépréciation Bladiphone	73	74	250
Frais de migration parc de Keyyo Proximité		117	
Divers	- 15	24	25
<b>Résultat opérationnel Récurrent</b>	<b>1 035</b>	<b>860</b>	<b>626</b>

## Note 21 : Charges financières nettes

Milliers d'euros	2013-12	2012-12	2011-12
Charges d'intérêts bancaires	- 16	- 23	- 17
Intérêts sur emprunts	- 22	- 3	- 2
Revenus/Charges d'intérêts de compte courant	-	-	-
Intérêts sur retraitement de location financement	-	-	-
Provision sur titres immobilisés et créances sur titres	-	-	-
Revenus nets sur créances immobilisées	-	-	-
Revenus des valeurs mobilières et CAT	47	60	44
Divers produits et charges	7	6	-
	-	-	-
<b>Résultat Financier</b>	<b>16</b>	<b>40</b>	<b>25</b>

## Note 22 : Impôt sur le résultat et impôts différés

Milliers d'euros	2013-12	2012-12	2011-12
CIR / CII	70	57	54
Impôt sur frais d'augmentation déduits de la prime d'émission	-	-	- 4
Impôts différés	-	85	2
<b>Total impôts sur les sociétés</b>	<b>70</b>	<b>142</b>	<b>52</b>

Les résultats budgétés en 2013 et 2014 étant stables, et la méthode de provisionnement maintenue, l'impôt différé actif ne varie pas en 2013.

L'unique produit d'impôt comptabilisé en 2013 est le solde de CIR/CII. Le CIR 2013 constitue une charge de 10K€ du fait de la remise en cause de certains produits antérieurs par l'administration. Le Crédit impôt innovation représente lui un produit de 80K€.

Preuve d'Impôt :	2013-12	2012-12	2011-12
<b>Taux applicable en France</b>	<b>33,33%</b>	<b>33,33%</b>	<b>33,33%</b>
Résultat courant + résultat exceptionnel	894	604	284
Impôt théorique	-298	-	-77
Impôt comptabilisé	70	142	52
<b>Ecart</b>	<b>368</b>	<b>142</b>	<b>129</b>
<b>Incidence des :</b>			
- déficits antérieurs non activés et imputés sur la période	253	-318	215
- déficits antérieurs activés et non imputés	-	400	-
- déficits créés sur l'exercice	-	-	-256
- différences temporaires	52	7	-3
- crédits d'impôt comptabilisés au cours de la période	70	53	91
- incidence des réintégrations et déductions définitives	-7	-	82
<b>Total</b>	<b>368</b>	<b>142</b>	<b>129</b>

## Note 23 : Résultat par action

Résultat net par action en euro	2013-12	2012-12	2011-12
- des activités poursuivies	0,38	0,21	0,09
- dilué des activités poursuivies	0,38	0,21	0,09
Résultat net par action de l'ensemble consolidé	-	-	-
- de l'ensemble consolidé	0,38	0,21	0,09
- dilué de l'ensemble consolidé	0,38	0,21	0,09

Le capital social de la société KEYYO au 31 décembre 2013 est composé de 2375 000 actions.

## 2.8. AUTRES INFORMATIONS

### Note 24 : Secteurs opérationnels

#### 1<sup>er</sup> Niveau : Analyse par Secteur d'activité :

Milliers d'euros	Keyyo Business	Keyyo Proximité	Keyyo Call Shop	Particuliers	Non Alloués	Total
<b>31 DECEMBRE 2011</b>						
<b>Eléments du compte de résultat</b>						
Chiffre d'affaires	12 275	548	8 782	997		22 602
<b>Actifs sectoriels</b>						
Immobilisations nettes incorporelles et corporelles			165		3 041	3 206
Stocks	105		45	48		198
Créances commerciales nettes *	1 130	139	212	52		1 533
<b>31 DECEMBRE 2012</b>						
<b>Eléments du compte de résultat</b>						
Chiffre d'affaires	13 683	758	7 220	563		22 224
<b>Actifs sectoriels</b>						
Immobilisations nettes incorporelles et corporelles		315	121		2 534	2 970
Stocks	122		11			133
Créances commerciales nettes *	1 064	147	188	12		1 411
<b>31 DECEMBRE 2013</b>						
<b>Eléments du compte de résultat</b>						
Chiffre d'affaires	14 336	919	5 740	434		21 429
<b>Actifs sectoriels</b>						
Immobilisations nettes incorporelles et corporelles		38			2 755	2 793
Stocks	140	5	7			152
Créances commerciales nettes *	939	101	81	9	1	1 131

#### 2eme Niveau : Analyse par secteur géographique :

Milliers d'euros	Europe	Afrique	Total
<b>31 DECEMBRE 2011</b>			
<b>Eléments du compte de résultat</b>			
Chiffre d'affaires	20 259	2 343	22 602
<b>Actifs sectoriels</b>			
Immobilisations nettes incorporelles et corporelles	3 206		3 206
Stocks	198		198
Créances commerciales nettes *	1 426	107	1 533
<b>31 DECEMBRE 2012</b>			
<b>Eléments du compte de résultat</b>			
Chiffre d'affaires	21 143	1 081	22 224
<b>Actifs sectoriels</b>			
Immobilisations nettes incorporelles et corporelles	2 949		2 949
Stocks	133		133
Créances commerciales nettes *	1 337	74	1 411
<b>31 DECEMBRE 2013</b>			
<b>Eléments du compte de résultat</b>			
Chiffre d'affaires	21 193	236	21 429
<b>Actifs sectoriels</b>			
Immobilisations nettes incorporelles et corporelles	2 793		2 793
Stocks	152		152
Créances commerciales nettes *	1 131	-	1 131

- Créances commerciales créditrices, débitrices et provisions

## Note 25 : Engagements hors bilan

### Engagements hors bilan reçus

- Ligne de crédit ouverte le 30 septembre 2012 auprès du CDN de 2.000.000 € sur 72 mois,
- Ligne de crédit ouverte le 30 septembre 2012 auprès du LCL de 2.000.000 € sur 72 mois.

Au 31 décembre 2013, 1.000.000 € ont été tiré sur chacune de ces 2 lignes de crédit et figurent dans les dettes financières non courantes au passif.

Les deux lignes de crédit contractées font l'objet de covenants d'endettement net à maintenir.  
Le groupe Keyyo présente une situation de trésorerie nette d'emprunt positive, et respecte de fait ces ratios.

### Engagements hors bilan donnés

Le volume d'heures de formation (DIF) cumulé au 31 décembre 2013 est de 4083 heures. Durant l'exercice 2013, un collaborateur non cadre a utilisé au total 28 heures de formation dans le cadre du DIF.

## Note 26 : Rémunération des dirigeants

Le conseil d'administration en date du 12 avril 2012 a décidé de renouveler le mandat de Directeur Général de Monsieur Philippe HOUDOUIN, pour une nouvelle durée de trois ans qui expirera à l'issue du Conseil d'Administration réuni pour arrêter les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015.

Le conseil d'administration a décidé à l'unanimité, le 2 décembre 2009, de verser à Monsieur Philippe HOUDOUIN à compter du 1er janvier 2010 une rémunération de 2 K€ euros bruts mensuels en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Monsieur Philippe Houdouin a perçu au cours de l'année 2013 une rémunération brute de 24 K€.

Il est par ailleurs indiqué que KEYYO a signé le 22 décembre 2009 une convention de prestations de services avec la société MAGELIO CAPITAL, société actionnaire à hauteur de plus de 10% du capital de Keyyo, dont Monsieur Philippe HOUDOUIN est actionnaire et directeur général, dont l'objet est le conseil en matière de stratégie, management et financements dans le domaine des télécommunications. En contrepartie de ces prestations, MAGELIO CAPITAL perçoit à compter du 1er janvier 2010 un honoraire mensuel et forfaitaire de 19,5 K€ hors taxes. Cette convention a été conclue pour une durée indéterminée, résiliable avec un préavis de douze mois en cas de dénonciation de la convention.

Cette convention a été préalablement autorisée par le conseil d'administration conformément à l'article L 225-38 du Code de Commerce car Monsieur Philippe HOUDOUIN est directeur général de MAGELIO CAPITAL.

La société MAGELIO a perçu au cours de l'année 2013 des honoraires de 234K€ ainsi que des indemnités pour frais de 8K€.

L'assemblée générale mixte du 10 juin 2013 a décidé d'allouer 30 K€ de jetons de présence aux administrateurs. Le Conseil d'Administration du 25 février 2014 a décidé de fixer un jeton variable en fonction de la présence effective au Conseil d'Administration et d'allouer les jetons de présence selon cette répartition.

Aucun autre engagement n'a été contracté au profit des dirigeants.

## Note 27 : Effectifs du groupe

Les effectifs du groupe à la date de clôture sont les suivants :

Effectif de la société	2013-12	2012-12	2011-12	2010-12
- Cadres	48	47	41	41
- Non Cadres	25	22	26	20
- Apprenti	2	1		
<b>Total</b>	<b>75</b>	<b>70</b>	<b>67</b>	<b>61</b>

L'effectif du groupe est constitué au 31 décembre des effectifs de KEYYO (68 salariés) et de KEYYO PROXIMITE (7 salariés).

**Note 28 : Honoraires des commissaires aux comptes consolidés**

Audit	2013			2012		
	E&Y	MBV	TOTAL	E&Y	MBV	TOTAL
Commissariat aux comptes, Certification, examen des comptes individuels et consolidés	39	28	67	40	28	68
Missions Accessoires Autres Prestations						
<b>Total</b>	<b>39</b>	<b>28</b>	<b>67</b>	<b>40</b>	<b>28</b>	<b>68</b>
<b>En Pourcentage</b>	<b>59%</b>	<b>41%</b>	<b>100%</b>	<b>59%</b>	<b>41%</b>	<b>100%</b>

**Note 29 : Evénements importants survenus depuis la date de clôture**

Suite à la liquidation de sa principale plateforme de centre d'appel en France, la société Call Expert. Keyyo a décidé d'internaliser les salariés qui exécutaient son contrat en déployant une nouvelle agence Commerciale à Abbeville. Les 25 salariés repris sont principalement en charges de la télévente, du backoffice et du support technique client. L'opération ne devrait pas modifier la structure des coûts de Keyyo mais des gains de productivité sont attendus suite à cette intégration. La reprise des salariés s'est faite le 19 mars 2014.